

Dossier de Presse

Ville de Vichy

Ouverture de l'Esplanade du Lac d'Allier



INAUGURATION

le **samedi 16 février** à 11 h 30

boulevard de Lattre de Tassigny, près de la Rotonde

La nouvelle Esplanade du Lac d'Allier

La rivière Allier, dans sa traversée de Vichy, est bordée sur sa rive droite par une grande voie verte, succession de parcs (*Bourins, Soleil, Kennedy et Napoléon*), jusqu'alors brutalement interrompue au niveau de la Rotonde par une quatre-voies.

Afin de mettre en valeur son patrimoine naturel exceptionnel, la Ville de Vichy décide en 2005 de prolonger cette voie verte jusqu'au pont de l'Europe (pont-barrage). Première phase : entre la Rotonde et le stade Darragon, 700 m de quais, jusqu'alors envahis par le trafic routier, ont été transformés en promenade arborée. Les piétons, rollers et cyclistes peuvent désormais s'approprier les lieux et longer librement l'Allier. Promenade en bois, jardins aux essences végétales singulières, voie cyclable, abris et belvédères sur l'eau se côtoient pour prolonger l'esprit des parcs et renforcer l'ambiance de port de plaisance du Lac d'Allier.

Cette métamorphose renforce l'attrait du site naturel et l'identité de « ville-parc » de Vichy.

Cette réalisation s'inscrit dans une logique environnementale, plus large, de protection des richesses et de mise en valeur du Lac d'Allier et de la rivière (*cf aménagement de la Plage des Célestins, passe à poissons...*) et répond à des enjeux paysagers, économiques, urbanistiques et sociaux.

Dans le prolongement de cette nouvelle esplanade, de part et d'autre, la rénovation de la Rotonde et la deuxième phase de l'Esplanade - du Stade Darragon au Pont de l'Europe - seront prochainement engagées.



L e s E n j e u x

Préserver et mettre en valeur l'environnement

L'objectif premier du projet d'« Esplanade du Lac d'Allier » était environnemental : enrichir le paysage de ce site naturel inscrit et ramener sur le boulevard de-Lattre-de-Tassigny (et Franchet-d'Esperey pour la 2^{ème} phase) la verdure, la qualité de vie pour les habitants et les visiteurs.

Réduire les nuisances et la vitesse pour sécuriser le secteur

Les voies rapides, créées dans les années 1960, avaient transformé cette partie du front d'Allier en une quasi-autoroute, plus appropriée à une colonisation par la voiture qu'à la déambulation des promeneurs. La forte circulation et la vitesse créaient d'importantes nuisances aux riverains et rendaient le boulevard de Lattre de Tassigny dangereux et peu attrayant. Un réaménagement complet devenait nécessaire pour fluidifier et sécuriser la circulation sur cet axe important, tout en réduisant la vitesse et en limitant la pollution de l'air et sonore. Les véhicules circulent désormais sur une seule voie à double sens et les carrefours ont été repensés. Ainsi, le giratoire complexe au niveau de la Rotonde a été repoussé et rétréci pour combiner fluidité et sécurité de circulation avec l'aspect de la promenade.

Prolonger les parcs

Cette partie du front d'Allier, privée de verdure, rompait avec le « cordon vert » des parcs successifs. Elle constituait le « maillon faible » du tour du lac d'Allier qui se fait sur les parcs, côté Vichy, et le long du golf et de l'hippodrome, côté Bellerive. L'enjeu paysager était donc de créer sur les quais, à la place de la seconde double voie, une promenade, mêlant cheminement piéton, cycliste et espaces arborés et végétalisés.

Les essences des arbres, la végétation et les matériaux choisis assurent la continuité avec le parc Napoléon, prolongent l'esprit des parcs vichyssois et s'intègrent à l'environnement naturel des bords d'Allier. Le bois, les candélabres, le mobilier urbain et les belvédères soulignent l'ambiance balnéaire du Lac d'Allier.

Créer un nouveau lieu de vie pour tous

Nombreux à déambuler dans les parcs et sur les plages pour longer la rivière, Vichyssois et visiteurs peuvent désormais élargir leur promenade jusqu'au stade Darragon et bénéficient d'un nouveau lieu de vie pour se détendre en famille, faire du jogging ou du roller... Les personnes à mobilité réduite peuvent également circuler aisément sur l'esplanade grâce à différents aménagements (surbaissés, accès élargis...). La promenade est ponctuée de bancs et de kiosques qui invitent à s'arrêter pour profiter du paysage.

Offrir une tribune idéale pour les spectacles du Lac d'Allier

Les belvédères permettent de s'approcher au plus près de l'eau et de souligner de nouveaux points de vue. Avec l'ensemble de la promenade, ils mettent les spectateurs aux premières loges pour observer les bateaux de la marina, assister aux grands événements sportifs ou admirer les feux d'artifice qui se déroulent sur le plan d'eau.

Cette tribune privilégiée surplombant l'Allier sera un atout supplémentaire dans le choix de Vichy par les organisateurs de grands événements sportifs.

Rapprocher les habitants de la rivière

La quatre-voies coupait tout lien entre la ville et la rivière. Le nouveau boulevard de Lattre de Tassigny - réduit à une voie à double sens éloignée du quai aménagé en espaces verts et promenade - invite les Vichyssois à flâner le long de l'Allier et permet aux résidents d'ouvrir enfin leur fenêtre sur un écrin de verdure.

Pour renforcer le lien entre la ville et la rivière, de larges traversées piétonnes ont été créées entre le boulevard et les rues perpendiculaires qui se prolongent sur le quai par des pontons belvédères.

L'éclairage, spécialement étudié pour mettre en relief les arbres et sécuriser la promenade le soir, rattache également le boulevard au centre de Vichy.

Le Sichon, affluent de l'Allier, est lui aussi mis en valeur par un large parvis ouvert, dégagant la perspective de son lit.

Rapprocher les quartiers des Ailes et du port de Charmeil du centre-ville

Le boulevard de-Lattre-de Tassigny sépare ces quartiers du centre ville, de l'aspect thermal, de l'image verte et de loisirs du reste de la ville. L'esplanade va rapprocher ces quartiers du centre ville et les intégrer à l'identité environnementale et touristique de Vichy.

Créer un nouveau quartier contemporain et vivant

Au delà de l'aspect environnemental, le projet est porteur d'enjeux économiques et sociaux. L'esplanade fait partie d'un vaste projet de réaménagement urbain pour élargir le centre-ville et créer un nouveau quartier contemporain, vivant et dynamique.

Ainsi, la nouvelle esplanade va, d'ici quelques mois, se prolonger à la Rotonde du Lac. Fermée depuis 2005, suite à la défaillance de son gestionnaire, celle-ci va être rénovée selon une approche environnementale, tant dans l'intégration du bâtiment à son environnement (notamment par le rappel du bois de l'esplanade) que dans l'utilisation des énergies renouvelables. Les travaux débuteront dans les prochaines semaines et le nouvel exploitant devrait ouvrir un premier restaurant fin 2008 ou début 2009, redonnant une activité et une ambiance festive à ce bâtiment important pour la vie économique et touristique du plan d'eau et de ses abords.

A l'autre bout de l'esplanade, la mise en valeur de la rive droite va se poursuivre, boulevard Franchet-d'Esperey, entre le Stade Darragon et le Pont de l'Europe (pont-barrage). Cette deuxième tranche débutera en 2008.

La nouvelle esplanade, reliant ainsi la Rotonde au pont-barrage, rapprochera le quartier des Ailes du cœur de la ville et réorientera davantage la vie du quartier sur la rivière. Elle sera également un atout majeur dans le processus d'urbanisation future du grand secteur du stade, actuellement à l'étude, et en renforcera l'attrait.

Par cet aménagement, Vichy se place au cœur de la politique régionale en matière d'environnement et de développement durable (*création d'un grand itinéraire de découverte le long de l'Allier, sur toute la traversée de l'Auvergne*) et renforce son statut de site d'accueil et de loisirs du Grand Clermont.

L e s A m é n a g e m e n t s

La Ville de Vichy a confié la maîtrise d'œuvre du projet au cabinet d'architecture Axe-Saône (*l'avant projet définitif a été approuvé en février 2006*). Carlos Goncalves, paysagiste architecte, originaire de Vichy, a conçu un réaménagement inspiré par les différents contextes et ambiances rencontrés au fil de la promenade et créé un véritable « dialogue » entre le projet, le site et ses particularités.

Les travaux ont débuté en décembre 2006 par la rénovation de la chaussée, côté immeubles. La nouvelle voie à double sens a été ouverte à la circulation en juillet 2007. L'aménagement de la promenade paysagée, deuxième phase des travaux, a débuté immédiatement après et s'achève en ce mois de février 2008.

Côté habitations

La contre-allée existante a été conservée le long des immeubles et étirée jusqu'au carrefour de la Rotonde, augmentant ainsi l'offre de stationnement. Elle accompagne la voie de circulation qui marque l'entrée de la ville et fait écho à la bande jardin côté quai. De larges escaliers descendant jusqu'au stationnement assurent le lien avec le boulevard et le quai promenade.

La place dévolue aux automobiles a été réduite, passant de quatre voies à deux : la voie située côté ville est mise en double sens. Le carrefour qui existait au niveau de la Rotonde a été supprimé au profit d'un aménagement plus urbain, sécurisant la circulation tant automobile que piétonne. Le traitement du boulevard reprend les aménagements de l'ensemble de la ville : vaste bande centrale, larges bordures en pierre, espaces paysagés et arborés ...

Les arbres les plus remarquables du terre-plein central ont été intégrés à l'espace paysagé.

Côté Allier

La nouvelle promenade prend tout l'espace restant jusqu'à la berge, sur une largeur d'environ 17 mètres, en remplacement de l'autre deux-voies et de l'ancien trottoir.

Elle offre ainsi sur toute sa longueur, des espaces variés : deux jardins végétalisés et arborés, encadrant la voie cyclable, un espace réservé aux piétons, bordé par un ruban de bois accueillant le mobilier urbain et un cheminement revêtu de bois. Ces bandes de bois soulignent la linéarité du site et accompagnent le piéton tout au long de son parcours. Trois belvédères prolongent les traversées piétonnes des rues transversales et les rattachent ainsi au quai promenade.



L'esplanade est composée de plusieurs bandes : voies de circulation, jardins, espaces cyclable et piéton, cheminement en bois... Pour casser cette rectitude, l'architecte a souhaité créer des séquences graphiques, des ponctuations, des « surprises », en dispersant de manière aléatoire végétation, kiosques ou mobilier, au fil de la promenade.

Le choix des matériaux...

Le choix des matériaux a été dicté par un objectif : la promenade devait s'intégrer au site naturel, au paysage et aux caractéristiques de la rivière. L'esplanade du Lac d'Allier se compose comme un large jardin réinterprétant le vocabulaire des berges de la rivière. Pour l'architecte, « *la composition est une allégorie de ce qu'on aurait trouvé si l'Allier s'était retirée* ».

Tout comme le végétal qui jongle entre le langage ornemental des parcs « napoléoniens » en amont et celui plus naturel des rives de l'Allier, le minéral associe les deux genres pour créer l'identité du lieu.

Une ligne de galets, directement issus du lit de la rivière, souligne le parcours et draine les eaux pluviales de la promenade tout en assurant une transition singulière entre les espaces piétonniers et les jardins de l'esplanade.

Les rubans de béton blanc rappellent les allées des parcs occidentaux. Leur composition fait également appel aux ressources locales de la rivière (*pour des questions de facilité d'exploitation, des agrégats de La Dore ont été choisis*). La finition sablée de ce revêtement imite l'aspect des rives sableuses adoucies par les mouvements de l'eau tout en offrant un confort remarquable pour les futurs usagers (piétons, cyclistes, handicapés, familles).

Le bois, tel du bois flotté transporté par l'Allier, s'est assemblé et organisé sur la rive pour offrir une alternative de déambulation beaucoup plus souple. Constant et plane au « bord » de l'eau, il accueille les promeneurs. Plus en recul et en limite des jardins, le platelage s'ondule pour composer le mobilier de confort de la promenade et proposer une multitude de points de détente et de repos où l'utilisateur peut tour à tour être spectateur ou acteur de la vie de l'esplanade.

L'essence adoptée pour le platelage et le mobilier a été choisie dans un souci de respect de l'environnement : Maçaranduba du Brésil (bois éco certifié). Les mâts d'éclairage sont en cœur de pin sylvestre.

... et des végétaux

Pour prolonger l'esprit de Vichy, l'architecte paysagiste a accordé une importance particulière aux plantations (*voir en annexe Les Végétaux*), en utilisant notamment au maximum les arbres existants pour créer un espace paysager déjà « mûr » (*tous les liquidambers et certains cerisiers ont ainsi été préservés*) et en reprenant les caractéristiques végétales des parcs vichyssois et des rives sauvages de l'Allier.

Tout au long de la promenade, la végétation se transforme : des essences ornementales au plus près des parcs aux espèces indigènes de bord d'eau, lorsqu'on se rapproche du stade. Par exemple : Deux pins Napoléon au feuillage vert tendre font écho à l'exemplaire unique du Parc Napoléon III. Leur écorce est proche de celle des platanes (présents de l'autre côté de la promenade et dans les parcs). Les pins sylvestres très présents aux deux extrémités du boulevard de Lattre de Tassigny, rappellent, quant à eux, la rive opposée.

Le choix d'essences d'arbres singulières, disséminées tout au du parcours, crée des « surprises » visuelles ou olfactives, au gré des saisons. Ainsi, à l'automne lorsqu'il perd ses feuilles, le *Cercidiphyllum japonicum*, communément appelé *arbre au caramel*, émet un parfum caramélisé et, à la fin de l'hiver, le *Stewartia pseudocamellia* à floraisons blanches spectaculaires exhale des arômes sucrés.

Les plantations basses des jardins évoquent les ondulations de la rivière : du lierre et des bambous nains tapissent le sol, des plantes vivaces donnent un aspect sauvage, des rosiers égayent certains parterres... Pour ne pas créer de barrière végétale constante et couper la vue sur la rivière, depuis le boulevard, les massifs n'excéderont pas un mètre de hauteur.

Au fil des saisons et des années, les arbres, arbustes et plantes métamorphosent la promenade par leurs silhouettes, leurs feuillages, leurs hauteurs, leurs floraisons ou leurs arborescences qui offrent aux flâneurs une raison de venir à toutes les époques.

L'implantation du mobilier

Toujours dans une volonté de casser la rectitude de la promenade, le mobilier est réparti de façon irrégulière sur toute la longueur du quai. Une bande de bois accueille un mobilier adapté à chaque contexte, à chaque instant de la balade : assises (bancs de 2 m avec dossier et plots individuels), corbeilles, mâts techniques, potelets, points de lumière...

Le site est également rythmé par la présence de 4 kiosques, aux lignes simples, protégés par une toiture en polycarbonate transparent qui flotte au dessus du quai, pour accueillir et abriter les passants. Ces éléments apparaissent en fonction du lieu et de l'activité qui se développe sur le quai.



La mise en lumière

Le projet d'éclairage offre une nouvelle lecture du site, **accompagnant les propositions de l'aménagement paysager.**

Cette entrée importante de la ville n'avait jusqu'à présent que peu d'existence la nuit. Pour lui rendre son rôle dans le paysage nocturne de la ville et prolonger le lien entre la rivière, les parcs et le centre-ville, le projet lumière allie **un matériau naturel, le bois, à des appareils d'éclairage contemporains sobres et effilés.** Les différents éclairages diffusent une lumière aux tonalités blanches respectueuses du rendu des couleurs de la végétation.

- une ligne lumineuse centrale pour l'éclairage de la voirie :

Des candélabres double-feu sont implantés sur l'espace central du boulevard de Lattre de Tassigny, entre les deux voies de circulation. Hauts de 10 m et espacés de 35 m, ils sont en bois en rappel des principes d'aménagement. Deux crosses longues, en tête du mât, permettent de positionner les sources lumineuses dans l'axe de la voirie. Fixés le long du mât, des projecteurs directionnels révèlent certains arbres environnants (en particulier les liquidambers).

- des passages piétons sécurisés

Le nouvel éclairage des passages piétons a été pensé pour sécuriser de manière optimale les déplacements la nuit. Le bois utilisé sur les mâts se prolonge sur les passages et jusqu'aux belvédères.

- une ligne aléatoire sur le quai piéton

À la différence de la voirie très structurée, l'implantation des luminaires sur le cheminement piéton est beaucoup plus aléatoire, toujours dans l'objectif de rompre la linéarité du quai. Telles de petites voiles hissées sur les mâts en bois, de 5 m de haut, ces luminaires éclairent de manière douce et diffuse le quai, surplombant l'Allier.

- des belvédères soulignés

L'éclairage des belvédères, espaces de détente et d'évasion, permet d'admirer le plan d'eau sans aucune gêne visuelle. Des diodes électroluminescentes intégrées dans les gardes corps, sculptent, balisent et animent ainsi chaque belvédère.

- des végétaux mis en valeur

Sur certains mâts d'éclairage de la promenade, des projecteurs dirigés vers les végétaux mettent en relief les plus beaux spécimens.

Situés au pied des arbres, des encastrés de sol particulièrement résistants et équipés d'optiques très maîtrisées permettent un surlignage précis de la végétation.

L e b u d g e t

Le budget total de la réfection du boulevard de Lattre de Tassigny et de la création de l'Esplanade du Lac d'Allier est de 5 millions d'euros TTC (études, honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux).

Cette réalisation a bénéficié de :

- la participation de Vichy Val d'Allier communauté d'agglomération à hauteur de 600 000 euros au titre de sa compétence en matière de réfection des voiries classées d'intérêt communautaire,
- d'une subvention du Conseil Général de l'Allier d'un montant de 547 360 euros,
- d'aides de l'Etat : 272 800 euros *au titre du Fonds National pour l'Aménagement du Territoire* et de 200 000 euros accordés par le Ministère de l'Intérieur *pour « travaux divers d'intérêt local »*.



Les entreprises

Cabinet d'architecture - Maîtrise d'œuvre

AXE SAONE à Lyon (69)

INGEDIA à Bron (69)

Ordonnancement, pilotage et coordination

SCTARL DEBOST à Vichy (03)

Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

S.A.3.E au Breuil (03)

Contrôle technique

NORISKO à Clermont-Ferrand (63)

Entreprises

EUROVIA DALA APPIA à Yzeure (03)

LAQUET à Lapeyrouse Mornay (26)

SOLS CONFLUENCE à Brignais (69)

SPIE à Cébazat (63)

MERIT-TE à Fontaine (38)

EIFFAGE TP à Lempdes (63)

Voirie et réseaux divers

Béton / Arrosage - espaces verts / Platelage bois - mobilier

Béton

Eclairage - équipement

Serrurerie

Génie civil - belvédères

Sous-traitants

Voirie et réseaux divers

LES ASPHALTEURS RÉUNIS à Venissieux (69)

RCA à Martizay (36)

Béton

DPSI à Grillon (84)

Arrosage - espaces verts

BALOU BOIS TP à Vendat (03)

CHOMAT SAS à St Just St Rambert (42)

Serrurerie

HTP à Domazan (30)

LTA à Cusset (03)

Les végétaux de l'Esplanade

Les plus connus des Vichysois, les végétaux préexistants à l'aménagement :

- les majestueux **liquidambars** (copalme d'Amérique) qui se parent de feuilles rouges à l'automne et certains cerisiers à fleurs ont été protégés durant le déroulement du chantier. Très présents dans le paysage antérieur, ils marquent toujours autant par leur stature le nouvel aménagement.

Quelques arbres récemment plantés :

- le **pin Sylvestre**, très présent aux deux extrémités du boulevard de Lattre de Tassigny, répond à ceux installés en rive gauche. En grandissant, il présentera un tronc dégagé à l'écorce orangée.

- le **pin Napoléon** vient rappeler l'exemplaire exceptionnel présent dans le parc du même nom ; son écorce similaire à celle des platanes présente des couleurs remarquables (reflets pourpres, rouges, jaunes, verts...). Il pousse très lentement et présente la particularité, pour un conifère, de ne pas élaguer naturellement ses branches basses.

- des chênes étonnants sont aussi installés

- le **chêne vert** (faux houx) persistant

- le **chêne variable**, chêne liège de Chine, présente une écorce rugueuse et fissurée (à ne pas confondre avec le chêne liège : *Quercus suber*)

- le **chêne des marais**, parfaitement adapté à une exposition en plein soleil, présente une croissance plus rapide que les précédents

- le **chêne à feuilles de bambou**, persistant, offre un feuillage fin et gracile rappelant la feuille de bambou. Peu exigeant sur la qualité du sol, il présente un développement modéré

- le **chêne à feuille de saule**, au feuillage comparable au précédent, n'est pas persistant

- le **cornouiller de nutall** (*cornus nutalli*) présente une floraison blanche intéressante en mai composée de minuscules fleurs posées au cœur de grandes bractées blanches ou teintées de rose

- l'**érable du fleuve Amour** (*Acer ginnala*) offrira ses jolies couleurs vives (jaune, rouge) à l'automne

- le **magnolia à grandes fleurs**, bien connu des Vichysois, vient également, en sa variété « *Treyviana* » plus rustique et aux couleurs de feuilles plus marquées, se positionner aux côtés d'autres érables (argentés), savonniers, féviers d'Amérique, sorbiers ...

L'aménagement comprend également des arbustes :

- par exemple, les **cornouillers** marqueront chaque saison par leurs feuilles, fleurs et leur bois rouge

- d'autres se tapissent pour habiller le sol : **lierre** et **bambous nains**

Les plantes vivaces viennent apporter leur aspect « sauvage » et des floraisons : **achillées**, **anémones**, **euphorbes**, **géraniums vivaces**, **sauges...** renforcées ponctuellement par des bulbeuses : **ail géant**, **crocus**, **narcisses**, **scilles...**

Enfin au contact des habitations (carrefour Rotonde / grand Pavois), les **rosiers** viennent, accompagnés de **graminées**, égayer les massifs.

Le chantier en chiffres

- 250 000 vis inox représentant un poids de 2 tonnes
- 4 000 m² de bois
- 3 400 m² de pelouse
- 3 000 m² de béton
- 200 m³ d'écorce de pin
- 110 arbres
- 24 000 arbustes et vivaces
- Plus de 7 km de réseau d'arrosage
- Pour l'éclairage, 15 mâts de 10 mètres de haut, 27 mâts de 5 mètres et 12 de 8 mètres, 29 encastrés de sol
- 10 km de câbles électriques
- 15 entreprises soit environ 100 intervenants, dont 40 en même temps



Contact Presse : Ville de Vichy, Direction de la Communication

Dominique Lagrange
Marie-Bénédicte Reynard

04 70 30 17 02
04 70 30 55 12

d.lagrange@ville-vichy.fr
communication@ville-vichy.fr